

Lettre ouverte / Mise au point sur la question de l'EMVA

Madame, Monsieur,

A Villeneuve d'Ascq, la municipalité a toujours porté le monde associatif dans de nombreux domaines en défendant la richesse, le dynamisme et l'engagement de nos associations. Ces dernières, dans leur diversité et leurs actions sur l'ensemble du territoire de la commune forgent l'identité de notre ville.

Dans le domaine de la culture et de la musique en particulier, nombreuses sont les structures qui œuvrent au service de l'intérêt général, à travers une relation de confiance et de respect établie de longue date avec la municipalité. Cette réalité ne saurait être mise en cause et collectivement nous pouvons être fiers du travail accompli depuis des décennies.

C'est d'ailleurs pour reconnaître pleinement et à sa juste valeur, l'importance de l'engagement associatif que dernièrement a été installé en Conseil municipal un Conseil de la vie associative pour notre commune.

Pour le dire de la façon la plus claire possible : Villeneuve d'Ascq est fière de son réseau associatif, des nombreux bénévoles qui l'animent et la municipalité continuera de soutenir cette richesse remarquable porteuse de valeurs et de services à destination de nombreux usagers.

Il est important de rappeler que lorsque la municipalité accompagne et soutient une association, elle le fait toujours sous condition d'un minimum de transparence sur la gestion et l'utilisation des moyens apportés. L'intérêt général et la qualité du service rendu doivent être avérés et à la hauteur des moyens financiers et matériels accordés. Il est du devoir de la ville de veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Il est donc inconcevable qu'une association ne justifie pas l'usage des moyens municipaux mis à disposition dès lors que la ville en fait la demande.

Nous tenons d'ailleurs à préciser que très rares sont les cas où les problèmes se posent. Nous nous félicitons dans l'immense majorité des cas, de la qualité du travail accompli par les bénévoles et responsables qui œuvrent sur le territoire de la ville depuis des années.

Nous rappelons également que la ville de Villeneuve d'Ascq, elle-même, doit être en mesure d'expliquer et de justifier de sa plus extrême vigilance sur les dépenses qu'elle réalise. Elle doit garantir qu'elle ne subventionne pas une structure sans un minimum de contrôle. La Chambre Régionale des Comptes analyse régulièrement la chose en

auditant les comptes de la municipalité. Elle reconnaît par ailleurs dans ses différents rapports la rigueur de gestion et la situation saine des finances de la ville, résultat de cette vigilance que nous revendiquons.

Nous ne saurions déroger à cette règle et tolérer quelque exception en la matière.

Avec près d'un million d'euros d'aide directe et supplétive, l'École de Musique de Villeneuve d'Ascq (EMVA) est l'association la plus subventionnée par la ville. Cette dernière s'avère être la seule collectivité d'ailleurs à lui apporter un financement.

Aujourd'hui hélas, les relations avec l'EMVA se sont fortement détériorées et depuis quelques mois la municipalité a subi des mises en cause multiples : propos mensongers, procès d'intention, attaques personnelles... qui ne sauraient rester sans réponse et sans conséquence.

C'est pourquoi nous tenons à clarifier les choses.

Alertés par des dysfonctionnements internes constatés et partagés au sein du conseil d'administration depuis plusieurs années, notamment au niveau de la gouvernance, saisis par des usagers, d'anciens membres du conseil d'administration et par des personnels de cette association, nous avons été amenés à effectuer un légitime contrôle de gestion.

Nous avons donc effectué une série de demandes sur la gestion et les choix opérés par l'exécutif de l'EMVA afin de répondre à certaines interrogations :

- Il est surprenant, alors que nous sommes très régulièrement saisis de problèmes importants au niveau de la gestion des ressources humaines, que la municipalité ne soit pas informée officiellement par l'association.

- Sur la question des finances de l'association, il apparaît que de façon délibérée certains problèmes, débats et choix de gestion budgétaire ont été dissimulés à la ville.

- Nous nous interrogeons sur l'importance des moyens de fonctionnement de la structure, en particulier au niveau de la direction et de l'encadrement administratif.

- Nous considérons que la politique tarifaire pour les Villeneuvoises et Villeneuvois n'est pas satisfaisante. Les frais d'inscription nous apparaissent particulièrement élevés et dérogent au modèle d'ouverture au plus grand nombre que nous défendons.

- Enfin, depuis plusieurs années la municipalité se préoccupe de l'importance des usagers extérieurs à la ville.

Ce sont d'ailleurs des personnes extérieures à la commune qui composent de façon très majoritaire l'exécutif de l'association. Il est permis de douter de la prise en compte de l'intérêt local des Villeneuvois et Villeneuvoises dans la politique conduite.

En témoigne par exemple l'absence de tenue d'un stand de l'EMVA lors de la dernière foire aux associations.

Sur ces différentes interrogations nous avons à de nombreuses reprises formulé des réserves, demandé des explications et des documents à l'association dans un souci de contrôle du bon usage des fonds publics et de la défense de l'intérêt local.

La plupart de ces demandes n'ont pas été prises en compte et contrairement à ce qu'affirme l'EMVA, nombre de documents demandés n'ont jamais été communiqués.

Face aux refus répétés de transparence, nous avons convenu avec l'association qu'un audit serait réalisé. L'association a été prévenue à plusieurs reprises de la démarche engagée et très largement en amont de la réalisation de l'audit, auquel d'ailleurs elle s'était engagée à répondre.

Cette audit qualifié de « *fouille* » dans un courrier de la Vice-Présidente a finalement été refusé et l'association a mandaté un avocat pour contester la démarche.

Aujourd'hui l'EMVA poursuit les méthodes engagées depuis plusieurs mois qui consistent à multiplier les écrits calomnieux, manipulateurs ou mensongers en réduisant souvent le propos à des attaques *ad hominem* parfaitement inacceptables. Elle a aussi choisi de déplacer les débats sur le terrain politique en associant les oppositions à sa démarche, pour tenter de faire pression sur la municipalité.

En réponse à ces méthodes, le Maire a adressé des courriers aux usagers et aux personnels de l'EMVA via le Président de l'Association pour expliquer en toute transparence la situation, corriger des affirmations erronées et répondre à des accusations lourdes.

Non seulement ces courriers n'ont pas été transmis, mais l'EMVA n'a pas informé les usagers, élèves, parents ou salariés de l'existence même de ces courriers. Le procédé témoigne sur ce point aussi d'une vraie volonté d'opacité dans la conduite de l'association.

C'est d'ailleurs pourquoi, de façon exceptionnelle, nous faisons le choix de communiquer directement par cette lettre ouverte.

Face à cette situation parfaitement inacceptable au regard des règles de gestion et de financement d'une association, constatant les entraves à la transparence et actant un blocage de fait, la municipalité a écrit à l'association le 10 novembre dernier pour l'informer de son choix de créer une structure municipale dédiée à l'apprentissage de la musique. Nous avons alors, à nouveau, invité l'association à nous rencontrer pour étudier la question.

La question d'une École de musique municipale est un sujet ancien dans les débats sur la politique culturelle de la ville. Souhaitée à plusieurs reprises par différents acteurs historiques de l'association, la ville a jusqu'alors toujours privilégié la forme associative. Le choix effectué par la municipalité a donc été imposé par les circonstances évoquées précédemment.

Aussi, très clairement et contrairement à ce qui est colporté depuis plusieurs semaines les objectifs de la municipalité sont transparents:

- Assurer la continuité du service. Tous les élèves villeneuvois, enfants comme adultes, doivent pouvoir continuer à suivre les cours actuellement dispensés.

- Les salariés, dans le respect des règles de droit qui régissent leur emploi, doivent être rassurés. Chaque situation sera prise en compte. C'est le sens d'un courrier adressé le 10 novembre à l'ensemble des salariés et qui n'a pas été relayé par la Présidence et la Direction.

- La seule politique qui devra être remise à plat et soumise à l'intérêt local est celle de l'ouverture aux extérieurs à la commune du fait du coût important de prise en charge par les finances de la ville.

- Cette démarche ne vise aucune économie budgétaire, restriction ou amoindrissement de l'offre de service dans le domaine de la Musique. Au contraire la Municipalité fait le choix d'un renforcement et d'un déploiement de cette politique. Toutes les autres associations de la ville qui œuvrent dans le domaine de la musique et de la danse seront d'ailleurs étroitement associées à cette démarche dans les mois qui viennent.

Aujourd'hui il est probable que le sujet se déplace sur le terrain juridique. Un premier dépôt de plainte a d'ailleurs déjà été déposé. D'autres pourraient suivre dans les semaines à venir.

Mais nous confirmons que la municipalité s'engage à tout faire pour maintenir les formations actuellement dispensées, qu'elle se donne les moyens d'assurer la chose et qu'elle opérera en toute transparence.

Pour conclure sur une note plus optimiste, nous sommes convaincus qu'une partie des bénévoles de l'association est désolée ou dépassée par la situation et reste motivée par l'envie d'agir au mieux au service de l'intérêt général.

Lors de la rencontre du 6 décembre dernier en Mairie, certains d'entre eux ont fait preuve d'une démarche constructive en proposant d'étudier et d'accompagner le projet de création d'une structure municipale.

Nous conservons donc l'espoir qu'une solution apaisée puisse aboutir dans l'esprit de ce qui vient d'être évoqué.

Nous vous prions Madame, Monsieur, les Élèves et Bénévoles de l'EMVA, de recevoir l'assurance de notre engagement à défendre un apprentissage de la Musique pour les Villeneuvoises et les Villeneuvois, dans le respect de l'intérêt général et dans l'esprit de service public qui est le nôtre.

G. Caudron, Maire

S. Estager, Adjoint aux finances et aux marchés publics

D. Furne, Conseillère à la culture et aux fêtes populaires

J.M. Molle, Conseiller délégué aux ressources humaines